



Compte rendu collectif Accueil du 28 mars 2017

Guillaume Inizan : animateur

Didier Laplagne : référent BN

Membres du collectif : Olivier Lasne (28) CDC de Chartres, Marie Claude Lougnon, Nathalie Michalczenia, Thierry Aubry (72 CDC du Mans), Eric Jambou, Eric Manry (64 CDC Pau)

La question de l'accueil à la DGFIP s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en place de la e-administration (point d'accès limité aux services dans les départements, pôles départementaux voire pluri-départementaux).

Parallèlement, nous sommes actuellement en phase d'industrialisation des CdC comme l'avait indiqué l'ancien chef de la SRP. Ceci se traduit par une diminution des missions, une dégradation des conditions de travail, des risques évidents sur les régimes indemnitaires et un appauvrissement de la formation professionnelle.

La question principale a été la création des CdC du Mans et de Pau à la lumière des missions et des conditions techniques d'implantation des autres CdC qui couvrent déjà un nombre important de foyers fiscaux actuellement.

Par ailleurs, ces créations de ces CdC s'inscrivent dans la politique de communication et d'accompagnement du PAS dès la fin-juillet dans laquelle les CdC seront mobilisés exclusivement à cette tâche tout comme une partie des CIS (jusqu'à 50 emplois), ce qui nous amène à nous questionner sur l'avenir même des missions de ces services destinés à l'origine à fournir du renseignement fiscal généraliste à de multiples publics (particuliers, professionnels, collectivités).

Matin (tour de table des situations et revendicatif)

Olivier Lasne (secrétaire de la section du 28) a exposé les conditions dans lesquelles le CdC de Chartres s'est constitué.

Il a rappelé la mobilisation des agents lors de la mise en place de ce service.

Le constat révèle que la syndicalisation est faible dans ce service et que les points d'appuis de la CGT sont particulièrement difficiles à trouver.

Pour remédier à cette difficulté, une HMI à l'initiative de la seule CGT a été réalisée le 8 février 2017.

Les conditions de travail sur le plan des locaux et du matériel dans ce service sont jugées « satisfaisantes » par les agents eux-mêmes.

Par contre, la difficulté du travail, le manque de formation et le manque de soutien

technique sont relevés par les agents en poste.

Lors du premier mouvement de mutation un gros turn-over s'est fait jour. Il est à rappeler que les agents qui se sont retrouvés dans ce service atypique n'avaient jamais été informés de son existence.

Pour palier les difficultés de recrutement, la DGFIP a pratiqué un recrutement de cadre C hors concours.

A Pau, le projet d'installation du CdC a été présenté par la direction dans le cadre du CHSCT. Pour l'instant seul des plans ont été communiqués pour la mise en place dès le 1er septembre 2017, avec une prise de casque en octobre 2017, le mois de septembre étant consacré à des actions de formation.

Les locaux, connus par les collègues, sont plutôt adaptés mais ont contraints de nombreux agents à déménager et à occuper donc de plus petites surfaces.

Cependant, la norme de 15m² par agents pour des services où l'usage de la voix est l'activité principale n'est pas respectée à Pau, ni d'ailleurs dans aucun des sites où un CdC ou un CIS est implanté. En ce sens, la DGFIP ne respecte pas les normes AFNOR et INRS préconisées par l'inspection du travail.

L'arrivée de 50 nouveaux agents dans le département est un enjeu important en termes de syndicalisation.

Au Mans, les locaux présentés en CHSCT pour accueillir le futur CdC sont tout simplement catastrophiques car insalubres au départ.

Les collègues locaux ont pris des photos qui montrent que l'immeuble (inoccupé depuis 4 ans) est dans une situation d'insalubrité reconnue par l'administration.

Or, la direction ne souhaite pas informer les représentants syndicaux du CHSCT sur l'étendue des travaux prévus. En tout état de cause, il a été jugé que la manière de conduire ce projet par la direction est en totale contradiction avec les règles élémentaires du dialogue social.

Une action en inter-syndicale est à l'étude dans le département pour tenter d'aboutir à une gestion satisfaisante du dossier.

Les camarades de la section du 72 ont dénoncés toutes les carences de la direction départementale dans ce projet en s'appuyant sur ce qui avait été fait dans la Drôme à Valence (fiches d'impact, état de la médecine de prévention, etc ...).

Olivier Lasne (28) a transmis aux camarades du 72 tous les éléments examinés au CHSCT du 28 en vue de la création du CdC de Chartres, pour constituer une base de travail dans la Sarthe.

Une lettre ouverte a été envoyée au directeur, toujours sans réponse.

La proposition a été faite de la transmettre à la mission SRP qui pilote auprès du DG ce chantier des CdC.

Les futurs collègues du CDC du Mans n'étant pas encore arrivés (ouverture du CdC du Mans le 1er septembre 2017), il est pour l'instant très difficile de construire un rapport de force favorable face à la Direction.

Guillaume INIZAN (secrétaire de la section des CIS) a rappelé la nécessité de faire partager aux sections concernées par un CdC les revendications développées depuis la mise en œuvre de ce projet, à savoir:

- une politique de formation professionnelle à la hauteur des enjeux ;
- la nécessité absolue d'offrir aux agents des CdC la possibilité d'un soutien technique par l'intermédiaire de l'outil téléphonique ;
- une convergence par le haut des régimes indemnitaires entre CIS et CdC
- une organisation du travail quotidienne des CdC calquée sur celle des CIS en octroyant à tous une pause documentaire de 50 mn par jour (retrait des appels et des courriels)
- maintien des missions initiales pour les CIS (sortie du plan de communication et d'accompagnement du PAS) dans le but de maintenir un service public généraliste d'informations fiscales aux usagers (particuliers, professionnels, sociétés étrangères, collectivités).

Après-midi (actions à mener)

- 1) Création d'un mouvement coordonné entre CIS et CdC pour développer les revendications et les porter avec les agents concernés.
La question de rechercher à tout prix l'unité syndicale a été posée.
L'objectif: aboutir à un règlement intérieur national commun aux CIS et aux CdC sur la base de celui qui existe à la Direction Impôt Service.
Attention, celui-ci est justement en cours de réécriture par la SRP.
- 2) Création d'un « baromètre social » (version papier) à distribuer dans les pochettes des nouveaux arrivants et à faire vivre pour les structures existantes sur un rythme qui reste à définir (mensuel, trimestriel, semestriel).
- 3) Communication d'un 4 pages ou 2 fois 2 pages reprenant la genèse de ce projet, les dangers qu'il contient, les risques qu'il fait courir aux agents de ces services et autres des structures locales (dans les SIP et SIE).
- 4) Prise de décision d'engager une campagne d'HMI dans tous les services concernés à Chartres, Carcassonne et Valence dès juin, Pau et Le Mans en septembre-octobre et continuer ce qui se fait déjà mensuellement dans les CIS.